

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/04/2023

*Date d'Affichage : 14/04/2023

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 12

*VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 20 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Isabelle LACOUR, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Dominique REVEILLERE a été désigné Secrétaire de séance.

DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation de l'organe délibérant :

Le 17 Mars 2023 : 2023-9 Décision de signer une convention de mise à disposition de locaux et équipements communaux avec l'association MARGENCY PÉTANQUE — dont le siège social est situé au 5, avenue Georges Pompidou à Margency (95580). Bureau, Salle et réserve Espace Communal. Cette convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 8 mars 2023.

Le 28 Mars 2023 : 2023-10 Décision de signer une convention de mise à disposition de la salle le Grand Balcon située au 7, rue Henri Coudert à Margency (95580) tous les lundis, mercredis, jeudis de chaque semaine de 20H30 à 22H00 avec l'association TONIFORME — dont le président de section de Margency est Monsieur Christian BOCQUEHO. Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 2 mars 2023. Caution de 120 euros.

Le 22 Mars 2023 : 2023-11 Décision de signer une convention de contrôle technique, de vérifications techniques et d'attestations avec la société QUALICONSULT située 16, rue de la République à Bouffémont (95570) dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé au 18, avenue Georges Pompidou à Margency. Le montant des honoraires est de 16 500.00 euros H.T (seize mille cinq cents euros) soit 19 800.00 euros TTC (dix-neuf mille huit cents euros).

Le 22 Mars 2023 : 2023-12 Décision de signer une convention de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé avec la société QUALICONSULT située 16, rue de la République à Bouffémont (95570) dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé au 18, avenue Georges Pompidou à Margency. Le montant des honoraires est de 13 200.00 euros H.T (treize mille deux cent euros) soit 15 840.00 euros TTC (quinze mille huit cent quarante euros).

Le 28 Mars 2023 : 2023-13 Décision de signer l'avenant N°1 à la convention 2022-28 de mise à disposition des salles le Rideaux Rouge tous les lundis et Mercredis de 20H00 à 21H00 et les Baladins tous les lundis et mercredis de 19h00 à 20H00 avec l'Association O'SPORT — dont le président est Monsieur Fodié DIARRA. Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 28 mars 2023. Caution de 200 euros.

Le 4 Avril 2023 : 2023-14 Décision de signer une convention d'hébergement avec l'association PROFIL ÉVASION pour un mini séjour qui se tiendra du 22 juillet au 28 juillet 2023 pour 20 (vingt) enfants de 10/15 ans et 3 (trois) encadrants, à l'adresse suivante : le Rocheton rue du Rocheton à LA ROCHETTE (77000). Le montant du séjour est de 9 374.00 euros (neuf mille trois cent soixante-quatorze euros).

Le 4 Avril 2023 : 2023-15 Décision de signer la convention de réalisation pour la réhabilitation des anciennes écuries en restaurant et salles municipales avec la région Ile-de-France — dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil à Saint-Ouen-l'Aumône (93400). La subvention octroyée par la région est de 600 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 21/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

